

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 avril 2023

CONTRIBUTION DU
POLE
METROPOLITAIN A
LA VISION
TERRITORIALE
TRANSFRONTALIERE

N° CS2023-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président
Convocation du : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Julien BOUCHET – M. Eddi ETIENNE – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI –

CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN A LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE

En 2022, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé, aux côtés de ses partenaires de l'agglomération du Grand Genève dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière.

Cet engagement s'inscrit dans une longue histoire de coopérations transfrontalières autour du bassin de vie partagé qu'est le Grand Genève. Fortes d'une expérience transfrontalière qui s'est significativement renforcée depuis une vingtaine d'années, de nombreuses concrétisations remarquables sont à porter au crédit des différentes instances transfrontalières, parmi lesquelles le GLCT Grand Genève, et témoignent de la volonté partagée des partenaires d'œuvrer ensemble pour préserver la qualité de vie des habitants.

Récemment, la signature de la Charte Grand Genève en transition par les huit membres du GLCT Grand Genève, a permis au Pôle métropolitain de rappeler son attachement à la coopération transfrontalière pour répondre aux enjeux de la transition écologique. La volonté de s'engager de façon ambitieuse, lucide et positive pour une société qui permette l'épanouissement de toutes et tous aiguille l'action du Pôle métropolitain et de ses collectivités membres.

L'élaboration d'une Vision territoriale transfrontalière, pour traduire spatialement ces engagements, est à saluer. Conscient des enjeux auxquels les territoires font face, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite que la présente contribution soit constructive et permette de renforcer les échanges et collaborations transfrontalières dans l'agglomération. Elle est accompagnée de contributions de ses collectivités membres, annexées à la présente délibération.

1. Rappel des attendus de la démarche pour le Pôle métropolitain du Genevois français

L'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève constitue pour le Pôle métropolitain du Genevois français l'occasion unique d'établir et de concrétiser, avec l'ensemble de ses partenaires, la vision spatiale et territorialisée du développement du Grand Genève à l'horizon 2050. La Vision territoriale transfrontalière constitue la traduction spatiale des engagements de la Charte Grand Genève en transition et de ses dix objectifs, elle doit réorienter l'action publique.

Cette vision territoriale est pour le Genevois français, l'occasion de construire un véritable projet de territoire solidaire et partagé à l'échelle de l'agglomération. La vision territoriale transfrontalière doit définir une vision de l'avenir du Grand Genève pour appréhender les enjeux et fixer des orientations stratégiques majeures pour les années à venir. Le temps des actions et de la déclinaison, des contractualisations et de la mise en œuvre doit également être précisé par cette vision.

Ainsi, cette vision doit s'appuyer sur un débat politique transfrontalier sur le développement futur de l'agglomération d'ici à 2050. Cette vision politique transfrontalière se traduira par des stratégies territoriales avant d'être déclinée par les planifications des partenaires. Elle constituera le document de référence des planifications futures du Genevois français, notamment en constituant le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT.

Elle présente par ailleurs un intérêt majeur pour les prochaines générations de projet d'agglomération, en permettant d'identifier et de planifier à long terme les besoins du Grand Genève pour solliciter l'accompagnement financier des projets d'infrastructures, auprès de la Confédération suisse. Plus généralement, la cohérence d'une vision transfrontalière de long terme ne peut qu'être bénéfique à la recherche de financements, tout au long de la vie des projets, de l'investissement au fonctionnement.

La réactivation des Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA) comme lieux de débat et de discussion transfrontalière est importante compte-tenu de leurs apports aux réflexions portées par le Grand Genève et de la reconnaissance de leur plus-value par la Confédération. Pour mémoire, les PACA ont accompagné des réflexions pour une meilleure structuration de l'armature territoriale du Grand Genève (Reconnaissance du rôle des agglomérations régionales, création de la commune nouvelle de Valserhône, structuration des quartiers-gare). Toujours à titre d'illustration, les PACA ont aidé à mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants (Projets de tramways transfrontaliers) ou encore à répondre aux enjeux de logements (Politique des Grands Projets du Canton de Genève).

Plus généralement, les engagements que nous avons récemment pris en signant la Charte Grand Genève en transition nous obligent collectivement. Ces engagements qui constituent le fil directeur de l'action des membres du Grand Genève doivent désormais trouver leur traduction dans le territoire, dans le respect du principe de subsidiarité et des compétences de chacun.

C'est pourquoi les objectifs et la méthode d'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière doivent être pleinement partagés entre les partenaires pour assurer l'efficacité de sa traduction spatiale. L'élaboration de cette Vision territoriale transfrontalière est indispensable à la mise en œuvre de la transition écologique de nos territoires, qui nécessitera des choix politiques forts et assumés.

2. Constats suite aux séances de Janvier 2023

Les différentes séances de janvier 2023, Ateliers et Comités d'Orientation Politique, ont laissé un sentiment d'insatisfaction aux élus du Genevois français, tant sur la forme, que sur le fond.

Sur la forme, nous avons regretté la faible participation politique des partenaires suisses, à toutes les échelles, doublée d'une très forte participation technique qui a pu donner un sentiment de « submersion » et contribuer à rendre nos messages politiques inaudibles. Le temps consacré aux Comités d'Orientation politique et à leur préparation technique en amont apparaît largement insuffisant pour s'approprier pleinement la matière et en faire émerger les enjeux d'échelle PACA et Grand Genève.

Sur le fond, nous déplorons un traitement parfois partial des enjeux français dans les PACA et un manque de considération des spécificités et de la réalité des territoires français. Les élus du Genevois français ont été heurtés par le manque de nuances et de subtilités des premiers travaux. De façon caricaturale, le Genevois français est présenté comme le lieu d'une urbanisation anarchique ou comme lieu de déassement de proximité pour les habitants du centre de l'agglomération, sans que les conditions de vie locales ne soient véritablement explorées.

Force est de constater que les échanges lors des Comités d'Orientation Politique ont largement tourné autour de sujets présentés comme « hors-VTT » alors qu'ils ont des conséquences directes et indirectes sur les planifications territoriales et plus encore sur la qualité de vie sur l'ensemble du Grand Genève.

- Le développement économique et l'attractivité démographique : Conséquences sur la production de logements, d'équipements, la consommation et la dégradation des ressources, la mobilité, la concurrence salariale au sein de l'agglomération etc.
- La santé et plus généralement la capacité à garantir des services publics de qualité : Dégradation du bien-être social et sociétal, aggravation des inégalités territoriales etc.
- La planification aéroportuaire et la poursuite du développement de l'aéroport : Nuisances, pollutions etc.

3. Rappel des enjeux du Genevois français

Dans toutes les agglomérations, la ville centre a des responsabilités particulières à assumer auprès du reste du territoire. Bien que le Genevois français soit à l'interface de plusieurs territoires (Agglomération annécienne, cantons lausannois et valaisans etc.), le Canton de Genève restera la locomotive économique du Grand Genève, à condition que les conséquences de son développement soient partagées. Le Canton de Genève est encore loin de loger tous ses salariés. Cela se traduit, dans le Genevois français, par une explosion démographique qui nécessite la construction de logements, mais aussi une mise à niveau continue des équipements et des services.

Les entreprises privées et les services publics français peinent à loger localement leurs salariés, dans un contexte où les conditions de travail et les niveaux de salaires offerts par la partie suisse de l'agglomération, sont sans commune mesure avec les possibilités offertes par la partie française.

En conséquence, les conditions de vie se dégradent dans le Genevois français avec un accès aux services publics toujours plus difficile, des déplacements plus longs faute de trouver à se loger à proximité de son domicile et une consommation accrue des ressources naturelles.

Enfin, les différentiels de revenus entre les « salariés en euros » et les « salariés en francs » induisent de très importantes inégalités sociétales avec des conséquences importantes pour les collectivités.

- 58 % des ménages habitant actuellement le Genevois français n'y habitaient pas il y a 10 ans.
- Sur la période 2011 – 2021, en moyenne, chaque nouvel habitant a entraîné une consommation de sol – tous motifs confondus - de 182 m² dans le Genevois français.
- Au regard des projections démographiques, la ressource en eau potable pourrait être insuffisante d'ici 10 à 15 ans pour certaines collectivités du Genevois français.
- Des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD = EMS) du Genevois français ne peuvent aujourd'hui ouvrir de façon pérenne la totalité de leurs places compte-tenu de la concurrence salariale.
- La mesure de l'écart interdécile entre les 10% des niveaux de vie les plus faibles et les 10% des niveaux de vie les plus élevés (revenus nets d'impôts et de cotisations sociales) peut aller de 3 à plus de 10 dans les communes françaises du Genevois Français (sur l'ensemble du territoire national français, il est de 2.8. En comparaison, l'écart dans le Canton de Genève est de 1 à 3. Parmi les 10 communes françaises où ce rapport d'inégalité est le plus élevé, 9 sont dans le Genevois Français.

Ces exemples posent la question, pour le Genevois français, de comment gérer les impacts démographiques, économiques, sociaux et sociétaux de la dynamique économique du cœur de l'agglomération dans les territoires français. Ces impacts sont multiples, s'alimentent mutuellement et se renforcent.

Compte-tenu des engagements que nous partageons avec la Charte Grand Genève en transition, et qui visent, dans un contexte d'urgence climatique porteur de nombreux bouleversements, à garantir à la fois un plafond environnemental et un plancher social à notre développement, il faut considérer que les décisions que nous prenons ont un impact transfrontalier. Les stratégies de développement économique de l'agglomération centrale emportent des conséquences spatiales mais aussi sociales et sociétales importantes, dont nous devons assumer ensemble les conséquences, à l'échelle du Grand Genève. Le développement doit être équilibré pour permettre à chacun de trouver sa place.

4. Attendus pour la suite de la démarche

C'est pourquoi, pour nous, l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière doit être l'occasion de discuter à l'échelle du Grand Genève, des stratégies portées par les membres du GLCT, au-delà des politiques de planification réglementaire, pour en mesurer les effets spatiaux, sociaux et sociétaux sur notre territoire partagé et pour nos institutions.

Conformément à nos engagements, la Vision territoriale transfrontalière doit constituer la déclinaison spatiale des dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition et expliciter la contribution des politiques d'aménagement du territoire à la trajectoire de transition écologique que nous appelons de nos vœux.

La suite de la démarche devra permettre d'établir les équilibres territoriaux entre Suisse et France, entre répartition des emplois et des logements, à l'aune des enjeux climatiques. Les équilibres doivent être soutenus par l'ensemble des partenaires et en particulier par le centre de l'agglomération. Les équilibres entre France et Suisse, entre emplois et logements doivent être partagés. Les sujets « hors-VTT » emportent de nombreuses conséquences sur nos territoires et doivent être abordés pour une transition écologique ambitieuse.

La suite de la démarche devra permettre de questionner politiquement les équilibres territoriaux entre Suisse et France et la répartition des emplois et des logements. Doivent être mis en discussion :

- Un modèle de développement genevois qui exporte les externalités négatives de son développement en « France voisine » et qui protège son centre-ville des voitures et de la pollution. Comment respecter les objectifs de la Charte avec un développement aussi fort ?
- Quelle spatialisation de l'accueil de population et d'emplois pour limiter ou amplifier les impacts de cette attractivité ? La question économique est aussi spatiale lorsqu'elle conduit à arbitrer entre des surfaces affectées aux activités tertiaires ou industrielles

Dans un contexte de crises multiples (les crises sanitaires, énergétiques et plus généralement l'équilibre des relations internationales) et face aux enjeux de souveraineté et de relocalisation industrielle, l'industrie est-elle définitivement condamnée à Genève ? dans le Grand Genève ?

- Au-delà des enjeux quantitatifs de production de logements (liés à l'attractivité, à la décohabitation et au vieillissement de la population), pour qui sont prévus les logements ? Quelle typologie de logements sont produits ? Les disparités sociales vont-elles s'accroître et les services à la population vont-ils être de plus en plus déséquilibrés de part et d'autre de la frontière ?
- Comment promouvoir la ville des courtes distances dans ce contexte ? Qui supportera le poids des consommations des ressources, et qui accueillera les activités nuisibles ?

Les travaux menés dans les PACA doivent mieux prendre en compte les enjeux et dynamiques en cours dans les territoires, en portant un regard objectif et en ayant une approche équilibrée des enjeux, pour coconstruire une vision réaliste. En s'appuyant sur des propositions fortes pour l'agglomération centrale, dont le dynamisme produit des externalités à l'échelle du Grand Genève et au-delà, les PACA doivent être des lieux de discussion et de solidarités inter-territoriales. Les propositions des PACA doivent être accompagnées par des outils opérationnels et explorer les modalités de leur mise en œuvre pour garantir une traduction effective et efficiente des principes de la Vision territoriale transfrontalière dans les territoires.

Enfin, une transition écologique porteuse de qualité de vie pour tous les habitants du Grand Genève, quelque soient leurs salaires ou leur lieu de résidence, doit être défendue.

Ces choix politiques doivent être explicités pour permettre ensuite aux équipes techniques de travailler sur la planification, les mesures d'urgences et la programmation urbaine pour les trente prochaines années.

5. Propositions

Réitérant son engagement plein et entier dans l'élaboration d'une Vision territoriale transfrontalière coconstruite, équitable et partagée, le Pôle métropolitain du Genevois français formule plusieurs propositions pour la suite de la démarche.

Les élus du Genevois français souhaitent que :

- le temps nécessaire soit pris pour permettre une appropriation politique à toutes les échelles du territoire, du Grand Genève aux communes, en passant par le Genevois français, les Communautés de communes et Communautés d'Agglomération, et réciproquement. Ce temps « d'infusion » et d'acculturation est indispensable pour permettre *in fine* la construction d'une vision commune franco-valdo-genevoise qui n'existe pas aujourd'hui et l'ancrage territorial de la vision dans les territoires français.
- les PACA permettent une approche partagée des enjeux de mobilité, logements, emplois, services, équipements, ressources etc. selon leurs logiques et besoins internes, et en bonne articulation avec les territoires voisins du Grand Genève et de l'extérieur.
- des temps de discussion transfrontaliers soient intégrés au calendrier de la démarche pour construire la vision politique sur les enjeux d'échelle Grand Genève, partager des messages communs et d'autre part, comprendre les enjeux, contraintes et opportunités de chacun des territoires du Grand Genève.
- une des prochaines Assemblées du GLCT soit pleinement dédiée au débat politique sur les concepts et enjeux de la Vision territoriale transfrontalière. De façon plus générale, des moments politiques spécifiques, thématiques ou transversaux, doivent être organisés pour les sujets de débat d'échelle Grand Genève.
- un séminaire politique transfrontalier spécifique dédié à la question des équilibres territoriaux et aux conséquences de la dynamique démographique et économique du Grand Genève pour l'ensemble du territoire soit organisé et permette de partager des engagements communs.

- l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière soit accompagnée d'outils de mise en œuvre opérationnelle et de moyens pour assurer l'efficacité des politiques publiques qui permettront sa déclinaison spatiale, avec, à titre d'illustration :
 - o une participation financière des partenaires aux Etablissements Publics Fonciers pour une meilleure maîtrise publique du foncier et des prix maîtrisés,
 - o le déploiement d'une politique du logement dite des « trois tiers » dans tout le Grand Genève pour permettre aux revenus les plus faibles de se loger à proximité de leur emploi, en Suisse comme en France.
 - o la concrétisation des réflexions sur le « fond d'agglomération » et le financement de l'exploitation des infrastructures de mobilité.
 - o une meilleure intégration des différentes parties concernées aux instances transfrontalières, notamment en ce qui concerne le ferroviaire ou l'infrastructure aéroportuaire

Le Pôle métropolitain rappelle que ces propositions témoignent de l'attachement du Genevois français à la pleine réussite de la Vision territoriale transfrontalière.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Hubert BERTRAND s'abstenant,

- **PREND ACTE** des contributions de ses collectivités membres à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière (ci-annexées) ;
- **VALIDE** cette contribution du Pôle métropolitain à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la présente délibération et les délibérations des collectivités membres aux partenaires du Grand Genève.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/23

Publié ou notifié le 03/05/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

